



Sur mesure !

Vous formez votre futur salarié sur le poste de travail pour qu'il ait les compétences requises dès l'embauche.

Pour une intégration réussie !

Comment ça marche ?

Votre candidat sélectionné est prêt à se former ?
Faites votre demande :

1. Définissez un plan de formation en toute autonomie, avec France Travail ou avec un organisme de formation.
2. Complétez votre demande d'aide en ligne.
3. Signez le contrat de travail après la formation.
4. Bénéficiez de l'aide versée par France Travail.

Vos bénéfices :

- Le recrutement d'un candidat spécialement formé pour le poste proposé.
- Le financement complet ou partiel de la formation avant l'embauche.

FORMEZ AVANT D'EMBAUCHER

La clé d'un recrutement réussi

+83%
des bénéficiaires
sont toujours
en poste
6 mois après la
formation

Vous recherchez un candidat ?

Consultez notre
banque de profils.

Publiez votre offre d'emploi
sur francetravail.fr
ou appelez le 3995.
(service gratuit + prix d'un appel local)



PRÊT ?

**N'attendez plus pour former et recruter
francetravail.fr**





Sur mesure !

Vous êtes en contact avec une entreprise ? Dès le 1^{er} entretien avec l'employeur, vous constatez que vous n'avez pas toutes les compétences attendues sur le poste de travail.

Vous êtes prêt à vous former ?

Proposez à l'employeur de vous recruter à l'issue d'une formation courte pour acquérir ou développer les compétences attendues.

L'entreprise est intéressée ?

Proposez-lui de contacter son agence France Travail pour mettre en place la formation, en appelant le 3995.

Ensuite ?

1. Ciblez les compétences à acquérir lors d'un entretien avec l'employeur et France Travail.
2. Signez une convention avant le début de la formation.
3. Signez le contrat de travail à l'issue de la formation.

Bénéfices pour vous et l'entreprise

- Une reprise d'emploi facilitée.
- Le financement complet ou partiel de la formation avant l'embauche.
- Les conseils de France Travail pour vous accompagner tout au long de votre parcours.

Une prise de poste efficace avec la formation avant embauche.

+83%
des bénéficiaires
sont toujours
en poste
6 mois après la
formation

Bénéficiez d'une rémunération en tant que stagiaire de la formation si vous n'êtes pas indemnisé.



PRÊT ?

**N'attendez plus pour vous former
Contacter votre conseiller France Travail
pour vous accompagner - francetravail.fr**

